- Notre travail a lieu principalement à votre domicile, mais il est possible que nous organisions des activités avec vo(s)tre enfant(s) seul(s) dans nos locaux ou à l'extérieur. Dans ce cas, nous vous informerons du lieu de rencontre.
- D'une manière générale, ce sont les mêmes intervenants qui travailleront avec votre famille. Toutefois, des remplacements sont possibles en cas de maladie, congés…
- Par ailleurs, nous restons attentifs au réseau social existant ou à construire auprès de chaque famille (amis, intervenants, …).
  Des rencontres en ce sens pourraient avoir lieu avec votre accord.
- À la fin du suivi, un questionnaire, destiné à évaluer notre intervention, vous sera présenté et envoyé deux mois plus tard.

Contact

- Permanences téléphoniques du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h au 084 34 45 34 ou au 0496 552 776.
  Répondeur en dehors de ces heures.
- Chaussée de Marenne, 84 - 6900 Marche-en-Famenne
  administration@limohon.be - **www.limohon.be**

Madame .....

Monsieur .....

.....

ont pris connaissance de ce document et s'engagent à le respecter

Pour Li Mohon

Les parents,
(et les jeunes de plus de 14 ans)

Li Mohon
A.S.B.L.
SA - AJ

Service d'Accompagnement

Mission socio-éducative

Comment travailler ensemble ?

Li Mohon est un **S**ervice d'**A**ccompagnement subsidié par l'aide à la jeunesse. Notre ASBL a pour mission d'apporter une aide aux enfants et aux jeunes en difficultés, de 0 à 20 ans, dans leur milieu familial ou en logement autonome.

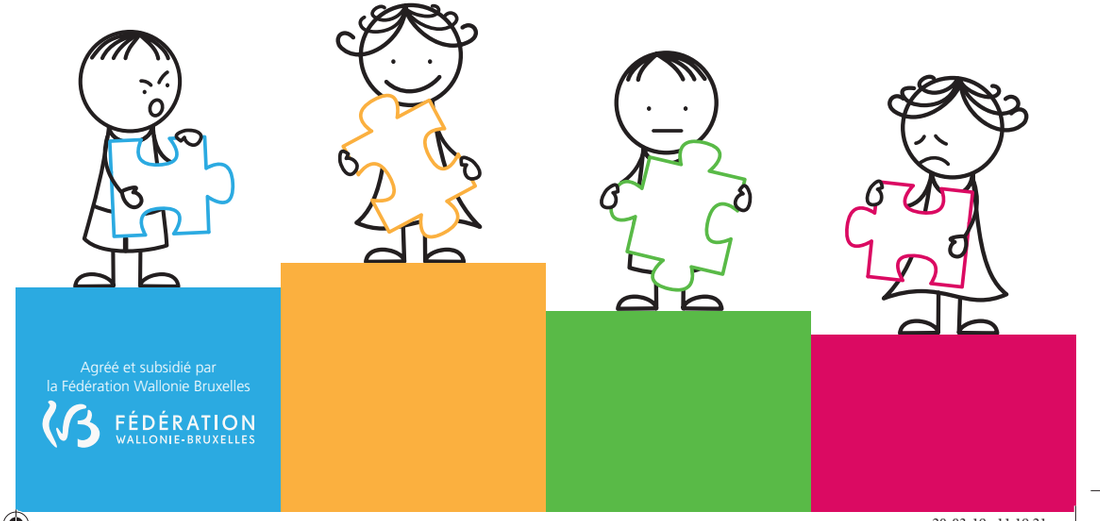

Agréé et subsidié par
la Fédération Wallonie Bruxelles
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Note d'information à l'intention des familles

Voici quelques règles à respecter par votre famille et notre service. Les règles qui suivent ont pour objet d'établir les bases d'une collaboration satisfaisante afin que l'aide apportée soit la plus efficace possible.

Nos engagements et nos attentes :

- Nous aimerions que vous compreniez bien la mesure d'aide négociée avec le SAJ ou imposée par le SPJ ou le TJ et que vous soyez associés aux décisions qui vous concernent. Nous restons à votre disposition pour toute clarification.
- Nous serons attentifs à vous offrir un espace où vous pourrez vous exprimer et être écoutés. Nous sommes tenus au secret professionnel. Seules les informations en lien avec le travail qui nous est demandé et en rapport avec le bien-être de(s) l'enfant(s) seront transmises au SAJ, SPJ ou TJ.
- Pour que cette collaboration s'effectue dans de bonnes conditions, il est nécessaire que chacun adopte une attitude respectueuse les uns envers les autres.
- Nous vous demandons de participer aux entretiens et démarches organisés dans le cadre du suivi.
- Il nous paraît utile de souligner que sans investissement de votre part, nous ne pourrons obtenir aucune amélioration de votre situation familiale.

  Une rencontre avec la direction peut être sollicitée par les intervenants ou la famille en cas de difficulté dans le cadre du suivi.
- Vous pouvez interpeller le SAJ, le SPJ ou le TJ si vous estimez que nos interventions ne répondent pas ou plus à vos attentes.
- Dans la mesure du possible et dans un souci de transparence, nous nous engageons à lire les rapports avec vous avant de les envoyer à l'autorité mandante.

Pour travailler dans les meilleures conditions, il est nécessaire de respecter certains principes :

- Les rendez-vous sont fixés à l'avance et en concertation avec vous. En cas d'empêchement, nous vous demandons d'en informer au plus vite notre service afin que nous puissions fixer un nouveau rendez-vous dans les jours qui suivent. De notre côté, en cas de retard ou d'empêchement, nous nous engageons à vous prévenir.

  En cas d'absence de votre part, nous laisserons un avis de passage dans votre boîte aux lettres. Il est important que vous sachiez que nous interpellerons le SAJ, le SPJ ou le TJ si :

  - nous n'avons pas pu rencontrer votre famille à plusieurs reprises ou que nous sommes sans nouvelles de votre part ;
  - nous estimons que la situation des enfants est préoccupante et que le travail réalisé ensemble ne nous permet pas d'être rassuré.
- Il est important que nous puissions bénéficier d'un endroit pour discuter et pour travailler ensemble à votre domicile, et que les échanges puissent se dérouler dans une ambiance paisible et sereine.

  Par exemple :

  - il est possible que nous vous demandions de limiter au minimum durant notre passage l'usage du GSM, de la télévision, des jeux vidéo, de l'ordinateur… car ceux-ci empêchent une bonne communication ;
  - nous vous demandons également d'éloigner vos animaux.

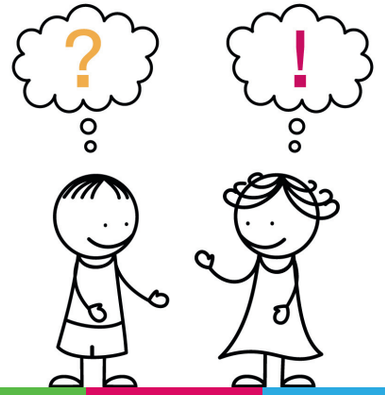

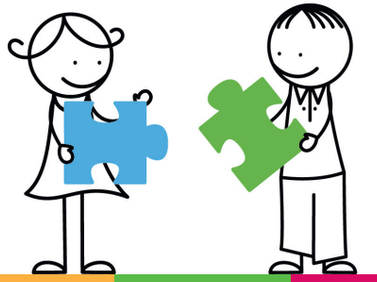

Li Mohon_ROI_2019.indd 2 20-03-19 11:19:21